Image not found or type unknown

licenciement pour inaptitude suite a un accident de travail

Par **sophe**, le **15/12/2009** à **13:19**

Bonjour,

Je vous écrit aujourd'hui pour avoir de l'aide et des renseignements.
En arret accident du travail depuis un an, mon arret se terminant le 30 novembre 2009, j'ai fait une visite médicale de reprise le 1er décembre, le médecin m'a déclaré inapte definitve en une seule visite. On m'a expliqué que mon employeur avait un mois pour me licencier ou me reclasser. Mais le problème est que mon employeur me dit par téléphone qu'il ne peut pas me reclasser (pas de poste) ni me licencier car pas les moyens financiers. A ce jour je n'ai reçu aucun courrier de sa part. Que dois-je faire à la fin du mois si mon employeur n'a rien fait? Quelles sont les obligations de mon employeur et les miennes ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés